
FICHES THÉMATIQUES

6.1 Les résultats comptables de l'industrie en 2006

L'activité industrielle connaît un regain de croissance en 2006. Le chiffre d'affaires des entreprises de l'industrie manufacturière* augmente de 4,4 % en valeur, après une année 2005 en demi-teinte (+ 2,2 %). Mais, les prix ayant davantage augmenté qu'en 2005, la croissance en volume est plus modérée (+ 2,6 % en 2006, contre + 1 % en 2005). Le dynamisme de l'industrie manufacturière s'explique par le renforcement de la croissance du chiffre d'affaires à l'exportation*, qui augmente de 6,9 % en valeur en 2006, contre 2,9 % en 2005. L'investissement s'accroît sensiblement en 2006 (+ 3,6 %). Cette progression consolide le redémarrage entamé en 2005, qui faisait suite à quatre années de contraction des investissements. Mesurée par le rapport entre le résultat net comptable et le chiffre d'affaires, la rentabilité* des entreprises de l'industrie manufacturière se stabilise à 3 % en 2006.

L'industrie automobile, qui contribue au sixième du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière, reste en repli en 2006 (- 0,3 %), malgré une amélioration des ventes à l'étranger. Les équipementiers sont davantage touchés par la crise du secteur que les constructeurs. La croissance du chiffre d'affaires des biens d'équipement reste dynamique, tant en valeur qu'en volume (+ 6 %). Elle est tirée par une hausse des exportations de 9,3 %. La demande des entreprises du BTP contribue fortement à la vigueur du secteur des équipements mécaniques et permet de compenser les baisses de commandes de l'industrie automobile. Du fait des ventes à l'étranger d'hélicoptères, de turboréacteurs, de paquebots ou encore de matériels de transport ferroviaire, le chiffre d'affaires du secteur de la construction navale, aéronautique et ferroviaire rebondit nettement. Les biens intermédiaires affichent la plus forte

croissance en valeur en 2006 (+ 7,1 %). La croissance du chiffre d'affaires, directement impactée par la hausse des prix des matières premières répercutée sur les prix de vente, reste néanmoins importante en volume (+ 3,4 %). Le chiffre d'affaires à l'exportation progresse nettement en 2006 (+ 10 %). Là encore, la hausse des prix n'explique qu'une partie de ce dynamisme, qui bénéficie également d'une demande extérieure plus importante en 2006. Si les résultats affichés par les biens intermédiaires sont globalement bons, les difficultés persistent dans le papier-carton et dans le textile, où seuls les textiles techniques restent relativement épargnés par la crise du secteur.

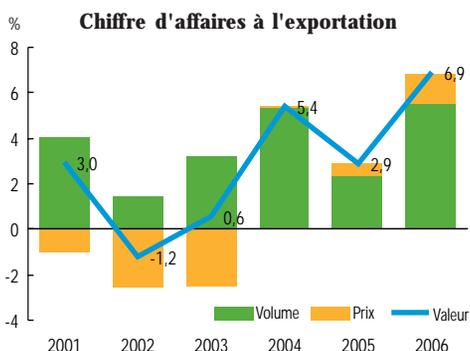
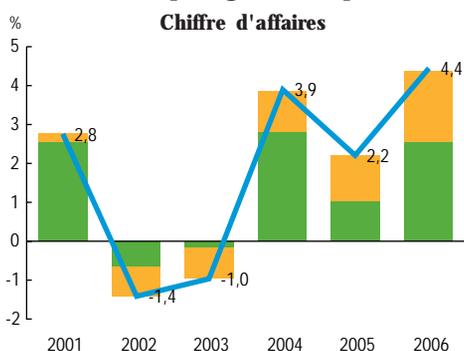
Dans les biens de consommation, la croissance du chiffre d'affaires se modère en 2006 (1,6 %, contre 2,1 % en 2005). La concurrence internationale, notamment de la part des pays à bas salaires, frappe durement les secteurs des équipements du foyer et l'habillement-cuir. Moins ouvert sur l'international, le secteur de l'édition, reproduction et imprimerie souffre, quant à lui, de la faiblesse de la demande intérieure. Les bons résultats du secteur de la pharmacie-parfumerie-entretien font exception au sein des biens de consommation. Le développement des produits génériques tire les prix à la baisse, mais le chiffre d'affaires de la pharmacie croît de 4 %, profitant d'une demande soutenue sur les marchés intérieur et extérieur. En 2006, le chiffre d'affaires des PME croît à un rythme soutenu (+ 6 %), supérieur à celui des entreprises de 250 salariés ou plus (+ 4 %). Les PME sont, en particulier, plus dynamiques que les grandes entreprises en termes d'exportations (+ 10 %, contre + 6 %). En revanche, leurs investissements croissent moins vite (+ 1 %, contre + 4 %). ■

Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- Jacod C. et Pliquet E. : « L'industrie manufacturière en 2006 - les exportations tirent la croissance », *Le 4 Pages*, Sessi, n° 236, juillet 2007 : <http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/4pages/236/index.htm>
- Résultats de l'EAE 2006 : <http://www.industrie.gouv.fr/sessi/>

Les résultats comptables de l'industrie en 2006 6.1

1. Évolution et partage volume-prix

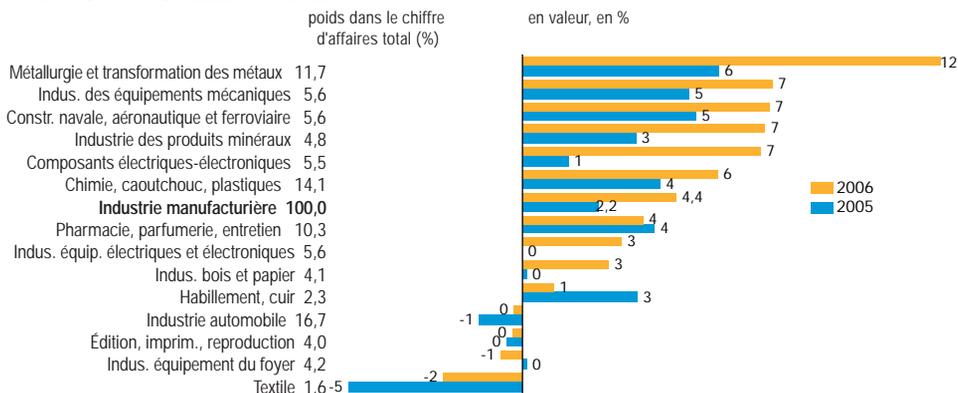


Champ : entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière hors IAA.

Lecture : en 2006, le chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière a augmenté de 4,4 % en valeur.

Sources : Sessi - EAE 2006, Insee.

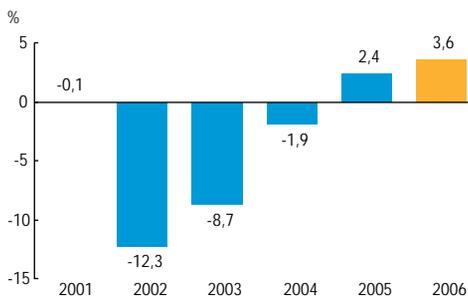
2. Évolution du chiffre d'affaires



Champ : entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière hors IAA.

Source : Sessi - EAE 2006.

3. Évolution de l'investissement



Champ : entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière hors IAA.

Lecture : en 2006, l'investissement des entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière a augmenté de 3,6 %.

Source : Sessi - EAE 2006.

6.2 Vulnérabilité et solvabilité des entreprises industrielles

Le nombre des défaillances industrielles est un indicateur de la santé économique d'un secteur. En 2006, il est à son niveau le plus bas depuis quinze ans. Cette nouvelle baisse confirme la décrue entamée à partir de 2004 et témoigne du retour d'une croissance plus soutenue et du renforcement de la situation des entreprises industrielles après les difficultés rencontrées en 2002-2003.

La proportion d'entreprises risquées décroît depuis deux ans. Cette **vulnérabilité** est mesurée par la Banque de France selon la méthode des scores*. Les entreprises sont réparties en dix classes de risque de défaillance. Les classes dites neutres comportent les entreprises dont le risque associé est proche du risque moyen du secteur. L'équilibre entre les classes favorables et les classes risquées explique donc à lui seul l'évolution du risque de défaillance.

Jusqu'en 2001, le pourcentage d'entreprises classées dans la zone favorable a progressé, pour se stabiliser en 2002 et 2003 autour de 71 %. Entre 2003 et 2005, le poids des classes aux scores les plus favorables gagne 2,5 points. La proportion des entreprises en zone neutre a baissé de 14,7 % en 1998 à 11,7 % en 2003. Le poids des entreprises les plus vulnérables a diminué jusqu'en 2001, puis a augmenté, d'abord avec la part des entreprises « très risquées » en 2002, puis avec celle des entreprises « risquées » en 2003. La proportion des entreprises risquées diminue en 2004 (- 1,6 point) puis se stabilise en 2005.

Les entreprises améliorent leur **solvabilité** depuis 2005. Mesurée par leur cotation*, cette

amélioration traduit l'appréciation de la Banque de France sur la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers.

Si les entreprises dont la cotation est qualifiée de faible (5+ et 5) représentent 25 % de la population, leur part baisse de plus d'un point en deux ans et retrouve ainsi un niveau proche de celui de 2002.

La proportion des entreprises dont la capacité à honorer leurs engagements financiers est jugée très faible ou dont la situation est menacée, voire compromise, se situe à 4,3 %, niveau aussi en baisse depuis deux ans.

Sur les cinq dernières années, les entreprises qui bénéficient d'un jugement acceptable, voire assez fort (classes 4+ et 4), sont de plus en plus nombreuses : 39,3 % en 2006, contre 36,5 % en 2002.

En contrepartie, la part des entreprises les plus solvables (cotes 3 à 3++) se réduit : 31,6 % en 2006, contre 34,6 % en 2002. Cette baisse n'est cependant pas significative. Elle est due essentiellement à une plus grande sélectivité des règles d'attribution des cotes 3. ■

La méthodologie est désormais adaptée aux nouvelles règles internationales concernant le calcul des ratios de solvabilité bancaire. La nouvelle échelle qui en découle est plus précise avec 11 positions possibles. Elle reflète la situation financière des entreprises analysées sur la base de leurs documents financiers. Cette nouvelle échelle de cotation a été appliquée rétrospectivement depuis 1999.

Définitions

Vulnérabilité : risque de faillite mesuré par la méthode des scores de la Banque de France.

Solvabilité : capacité à honorer ses engagements financiers mesurée par la méthode des cotations de la Banque de France

Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- « Les scores de la Banque de France : méthodes, résultats, applications » : http://www.banque-france.fr/fr/publications/catalogue/dom_2i.htm
- Bardos M. : « Les scores de la Banque de France : leur développement, leurs applications, leur maintenance », *Bulletin de la Banque de France*, n° 144, décembre 2005 : http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu144_6.pdf

Vulnérabilité et solvabilité des entreprises industrielles 6.2

1. Vulnérabilité des entreprises selon leur score

% des entreprises

Classes de risque	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Très risquée (1+2)	5,3	5,1	4,7	4,7	5,7	5,7	5,2	5,2
Risquée (3+4)	13,4	12,2	11,3	11,1	11,2	11,9	10,8	10,7
Total risquée	18,7	17,3	16,0	15,8	16,9	17,6	16,0	15,9
Neutre (5+6)	14,7	14,2	13,8	12,9	12,2	11,7	11,2	10,9
Favorable (7+8)	39,4	40,0	40,7	40,2	39,0	38,3	38,8	38,1
Très favorable (9+10)	27,2	28,5	29,5	31,1	31,9	32,4	34,0	35,1
Total favorable	66,6	68,5	70,2	71,3	70,9	70,7	72,8	73,2
Total	100,0							

Les classes sont ici regroupées 2 par 2 pour faciliter la synthèse des résultats.

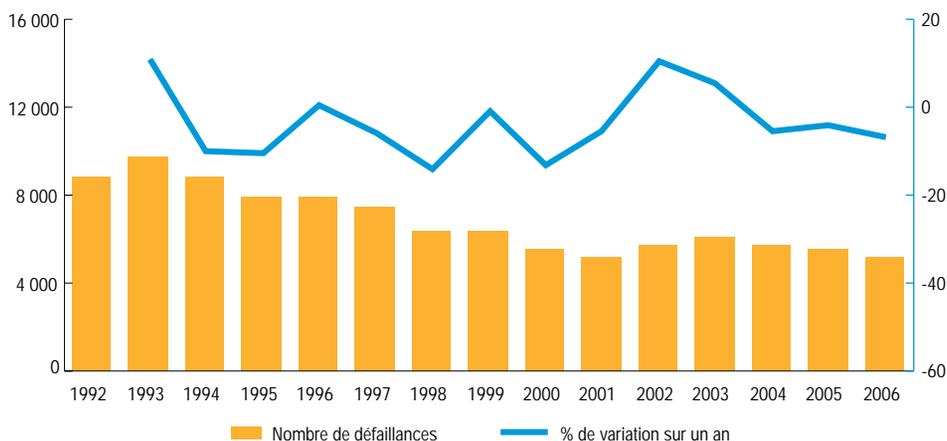
Champ : industrie manufacturière.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises (score industrie BDFI2).

2. Nombre de défaillances dans l'industrie manufacturière

milliers

% de variation



Note : on recense ici les procédures judiciaires ouvertes, à la date de jugement, y compris affaires personnelles.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

3. Solvabilité des entreprises selon leur cotation*

% des entreprises

Echelle	décembre 2002	décembre 2003	décembre 2004	décembre 2005	décembre 2006
3+ + excellente	7,5	7,8	6,3	6,2	5,8
3+ très forte	14,3	14,9	12,9	12,3	12,0
3 forte	12,8	12,1	13,6	13,6	13,8
Total 3	34,6	34,8	32,8	32,1	31,6
4+ assez forte	24,1	22,8	21,9	23,5	23,9
4 acceptable	12,4	13,2	14,6	15,0	15,4
Total 4	36,5	36,0	36,5	38,5	39,3
5+ assez faible	14,9	14,7	12,7	12,8	12,9
5 faible	9,6	10,5	13,2	12,3	11,9
Total 5	24,5	25,2	25,9	25,1	24,8
6 très faible	3,7	3,2	4,0	3,7	3,7
8 menacée	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
9 compromise	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Total 6 à 9	4,4	4,0	4,8	4,3	4,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* La méthodologie de la cotation de la Banque de France a été modifiée en 2004.

Champ : industrie manufacturière.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

6.3 Les crédits à l'industrie

Le coût du crédit a augmenté en 2006. Les taux moyens des prêts aux entreprises ont gagné plus de 100 points de base en décembre 2006 par rapport à décembre 2005 dans le sillage des relèvements successifs des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Tous les types de prêts sont concernés, mais la hausse a été plus limitée pour les crédits nouveaux à plus de cinq ans de durée initiale (+ 70 points de base).

Le relèvement des conditions débitrices n'a pas eu d'incidence notable sur la demande de crédits des entreprises, qui a continué de progresser tout au long de l'année, en liaison avec l'amélioration de l'environnement économique. Les turbulences enregistrées en fin d'été sur les marchés financiers internationaux n'ont pas entraîné de restriction du crédit aux entreprises. Les statistiques les plus récentes de la Banque de France portant sur le mois d'août témoignent d'une accélération globale des crédits accordés aux entreprises sous l'effet d'une tendance à la réintermédiation des plus grandes entreprises tandis que les PME, plus dépendantes du financement bancaire, continuent de bénéficier d'une croissance positive de leurs encours d'emprunts.

Les crédits à l'industrie progressent en 2006. Ils atteignent 61,3 milliards d'euros en décembre 2006, et sont en hausse de 4,3 % en glissement annuel. Les grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros) augmentent leurs encours de 8 %, alors que les encours des PME restent quasiment stables (+ 1%). Depuis le début de 2001, la progression des encours de crédits à l'industrie s'est décomposée en trois phases. Jusqu'à septembre 2001, les encours avaient augmenté, aussi bien pour les grandes entreprises que pour les PME. De septembre 2001 à juin 2004, les encours ont fortement baissé pour toutes les entreprises. Depuis juin 2004, un mouvement de reprise des encours s'est

amorcé, porté uniquement par les grandes entreprises.

Les entreprises de l'industrie adossées à un groupe portent une part croissante des concours octroyés. Ainsi, les trois quarts (73 %) des encours déclarés en 2006 au service central des risques concernent des entreprises contrôlées par un groupe ; cette proportion n'était que de 63 % en 2000. Pour les seules PME de l'industrie, cette part est passée en six ans de 46 % à 57 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'entreprises indépendantes parmi les entreprises déclarant des encours de crédit.

La structure des engagements bancaires est stable depuis le début de l'année 2003. Les entreprises industrielles se financent principalement par concours bancaires courants (45 % des crédits octroyés) et par crédits à moyen et long terme (38 % des crédits octroyés). La part des financements par crédit-bail est seulement de 17 %. Néanmoins, en 2006, la part des crédits à court terme, en baisse, et celle des crédits à moyen et long terme, en hausse, se rapprochent. Cette tendance avait déjà été observée de 2000 à 2003. ■

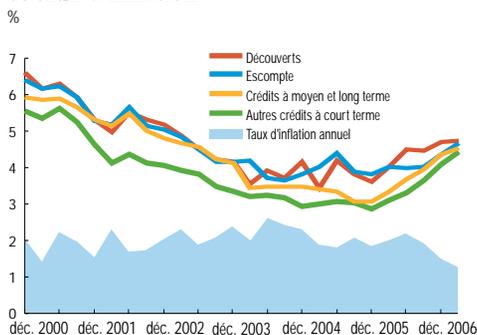
La Centrale des risques

Dans le cadre de la prévention du risque de surendettement des entreprises, la Banque de France centralise les crédits bancaires. En fin de mois, chaque guichet des établissements de crédit résidents déclare les encours de crédits des entreprises lorsque ces derniers dépassent le seuil de 25 000 euros. Le seuil a été abaissé : il était de 76 000 euros jusqu'en décembre 2005. Les encours sont décomposés en différentes catégories de concours utilisés ou disponibles. En apportant aux banques une information mensuelle, la Centrale des risques est une source essentielle d'information pour les autorités monétaires.

Pour en savoir plus

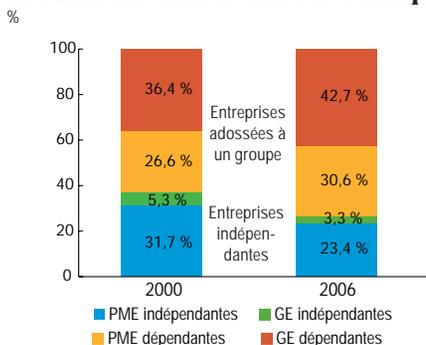
- Note d'information générale : <http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/note115.pdf>
- Derniers résultats disponibles : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/publi/131.pdf
- Enquête auprès des établissements de crédit sur les conditions d'octroi de prêts aux entreprises : http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/enquete3.pdf

1. Coût du crédit aux entreprises et taux d'inflation



Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

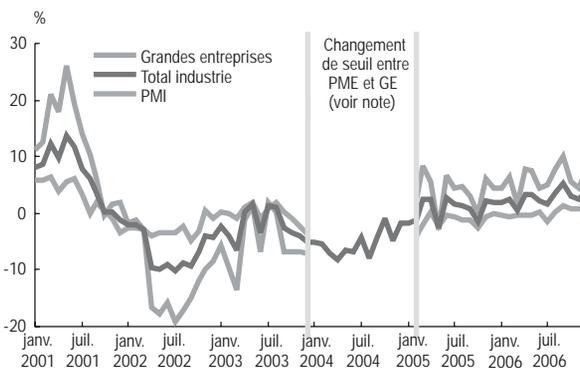
2. Répartition des engagements bancaires de l'industrie selon le statut de l'entreprise



Note : les grandes entreprises sont définies depuis février 2004 comme ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€. Ce seuil était de 75 M€ avant cette date. Ce changement de seuil affecte le calcul du glissement annuel de février 2004 à février 2005.

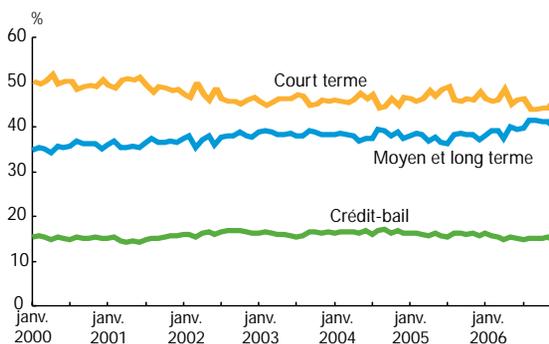
Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

3. Évolution en glissement annuel des engagements bancaires de l'industrie



Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

4. Structure des engagements bancaires de l'industrie



Source : Banque de France - Observatoire des entreprises.

6.4 Les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises

En 2005, les délais de paiement évoluent faiblement, évalués en moyenne de ratios* donnant le même poids à chaque entreprise. Les délais clients* des entreprises industrielles s'élevant, comme en 2004, à 72 jours de chiffre d'affaires et les délais fournisseurs* demeurent à 73 jours d'achats. Compte tenu de la part des achats dans les ventes, le solde du crédit interentreprises* est stable, représentant une charge pour l'industrie de 25 jours de chiffre d'affaires. À un niveau sectoriel détaillé, les variations sont faibles. En termes de ratios moyens*, la charge de crédit interentreprises des entreprises industrielles est réduite à 10 jours de chiffre d'affaires. Elle correspond au prêt de trésorerie accordé par le jeu des délais de paiement aux entreprises non industrielles (notamment commerciales) ou étrangères, ainsi qu'aux ménages et administrations. Ce solde s'allonge d'un jour entre 2004 et 2005. Les ratios moyens des délais clients, comme ceux des délais fournisseurs, augmentent respectivement de 61 jours de chiffre d'affaires en 2004 à 62 jours en 2005, et de 68 jours d'achats à 69 jours. Notamment, les grandes PME (de 250 à 499 salariés) accroissent en 2005 leurs délais clients d'un jour et leurs délais fournisseurs de 1,3 jour.

Sur le long terme, la baisse des délais de paiement reste importante. De 1990 à 2005, les moyennes des délais clients et des délais fournisseurs des entreprises industrielles baissent l'une et l'autre de 6 et 7 jours, tandis que la moyenne du solde commercial s'allège peu. Ce constat est partagé dans la plupart des secteurs industriels, à l'exception des délais clients dans l'automobile et des délais

fournisseurs dans les industries agro-alimentaires.

Toujours sur longue période, le poids macro-économique du solde du crédit interentreprises s'allège nettement, les ratios moyens des délais clients baissant plus que ceux des délais fournisseurs.

Ces écarts renvoient à des comportements différenciés des entreprises, suivant qu'elles sont grandes ou petites, clientes ou fournisseurs. Les grandes et moyennes entreprises limitent de manière importante leurs délais clients sur l'ensemble de la période alors que leurs délais fournisseurs diminuent peu. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le repli est nettement plus fort pour les délais fournisseurs que pour les délais clients. Les reculs sont plus homogènes pour les sociétés de taille intermédiaire.

Dans la filière automobile, à la demande des pouvoirs publics, les Fédérations de la mécanique (FIM), des équipementiers (FIEV) et des constructeurs (CCFA) sont parvenues, en début d'année 2007, à un accord sur la réduction des délais de paiement. À compter du 1^{er} septembre 2007, pour toutes les entreprises de la filière, les délais de paiement seront ramenés à 90 jours net au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Par ailleurs, les donneurs d'ordres de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires accorderont une réduction des délais de paiement de 45 jours (au lieu de 15) aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (moins 30 jours à compter du 1^{er} septembre 2007, puis moins 45 jours à compter du 1^{er} septembre 2008). ■

Définitions

Ratio « **délais clients** » : créances clients (effets escomptés inclus) / (chiffre d'affaires TTC / 360) (le ratio est en jours de chiffre d'affaires).

Ratio « **délais fournisseurs** » : dettes fournisseurs / (achats charges externes TTC / 360) (ratio en jours d'achats).

Solde du **crédit interentreprises** : créances clients - dettes fournisseurs / (chiffre d'affaires TTC / 360), (le ratio est en jours de CA).

Moyenne de ratios : elle reflète l'hétérogénéité des observations individuelles.

Ratio moyen : il donne aux grandes entreprises leur poids.

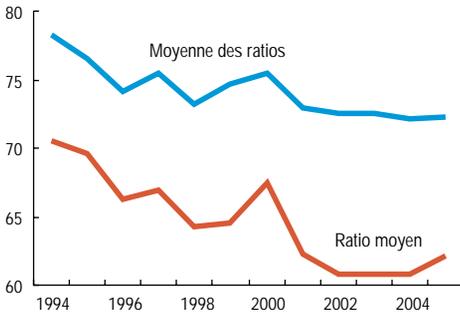
Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2005 », Direction des entreprises, *Bulletin de la Banque de France*, n° 156, décembre 2006. www.banque-de-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu156_1.pdf
- Betbèze J.-P. : Rapport de groupe, *Observatoire des délais de paiement*, décembre 2006. www.inbdf.fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf

Les délais de paiement et le solde du crédit interentreprises 6.4

1. Délais clients

en jours de chiffre d'affaires



Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

2. Délais clients par taille et secteur

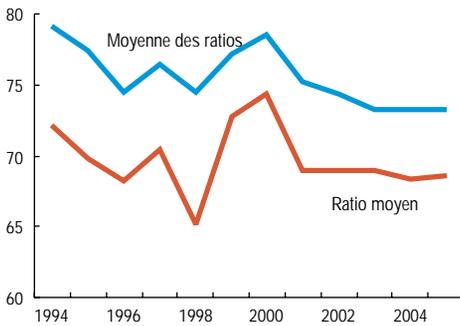
Moyennes de ratios, exprimées en jours de chiffre d'affaires	1990	2000	2004	2005
IAA	51,1	46,1	44,2	44,1
Biens de consommation	76,8	74,1	71,1	71,1
Automobile	68,8	71,9	69,2	68,2
Biens d'équipement	88,4	85,6	82,2	82,3
Biens intermédiaires	82,1	79,8	76,6	76,6
Très petites (<20 salariés)	72,6	73,4	71,1	71,3
Petites (20 à 249)	80,5	77,2	73,2	73,2
Moyennes (250 à 499)	82,5	78,6	71,8	72,8
Grandes (>=500 salariés)	82,0	76,4	67,5	67,6
Ensemble industrie	77,9	75,5	72,1	72,2

Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

3. Délais fournisseurs

en jours d'achats



Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

4. Délais fournisseurs par taille et secteur

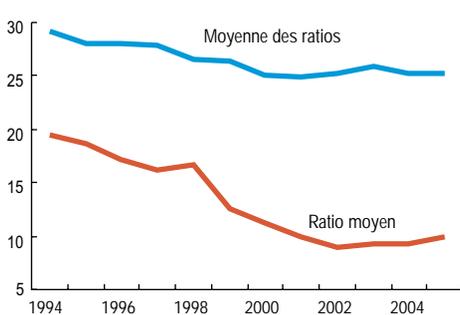
Moyennes de ratios, exprimées en jours d'achats	1990	2000	2004	2005
IAA	55,9	57,1	55,7	55,8
Biens de consommation	80,1	77,1	72,0	72,3
Automobile	81,1	84,8	80,3	79,1
Biens d'équipement	90,2	85,2	78,6	78,3
Biens intermédiaires	83,7	82,0	76,0	75,8
Très petites (<20 salariés)	79,8	77,6	72,1	72,1
Petites (20 à 249)	81,6	79,3	74,2	74,1
Moyennes (250 à 499)	75,3	78,8	73,9	75,2
Grandes (>=500 salariés)	73,5	78,6	72,9	72,9
Ensemble industrie	80,5	78,5	73,2	73,2

Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

5. Solde du crédit interentreprises

en jours de chiffre d'affaires



Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

6. Crédit interentreprises par taille et secteur

Moyennes de ratios, exprimées en jours de chiffre d'affaires	1990	2000	2004	2005
IAA	8,8	3,7	3,6	3,7
Biens de consommation	27,6	25,4	25,6	25,4
Automobile	13,9	11,4	12,4	12,3
Biens d'équipement	32,1	31,9	33,2	33,2
Biens intermédiaires	30,5	28,2	28,1	28,0
Très petites (<20 salariés)	18,8	23,4	25,0	25,1
Petites (20 à 249)	31,1	26,7	26,0	25,9
Moyennes (250 à 499)	34,6	23,9	20,5	20,4
Grandes (>=500 salariés)	33,3	20,1	16,3	16,2
Ensemble industrie	27,0	25,0	25,2	25,2

Champ : industrie.

Source : Banque de France - Observatoire des entreprises, Fiben.

6.5 L'impact des normes IFRS dans les groupes cotés

En juillet 2002, un règlement européen rend obligatoire, à compter de l'exercice 2005, l'application des normes IFRS* à l'ensemble des groupes européens cotés. La Banque de France* a cherché à en mesurer l'impact en comparant les états financiers des groupes industriels localisés en France, disponibles tant en normes françaises (comptes 2004) qu'en normes IFRS (comparatif 2004 dans les comptes 2005).

Les capitaux propres de la majorité des groupes industriels français ne sont pas influencés par les nouvelles normes. Pour 44 % des groupes, le montant des capitaux propres varie de moins de 5 % en valeur absolue. Il augmente néanmoins de plus de 10 % dans 28 % des cas, et baisse de plus de 10 % pour 19 % des plus grands groupes.

Ces mouvements proviennent :

- d'impacts positifs : accroissement du résultat net, revalorisation des actifs financiers ;
- d'impacts négatifs : actions propres annulées et engagements de départ en retraite comptabilisés de façon étendue (cela concerne surtout les grands groupes dont l'activité internationale est importante et qui sont soumis à des régimes de retraite à prestations définies). L'endettement financier net augmente de près de 20 %. Cette hausse est néanmoins inférieure à 5 % dans un tiers des groupes. Elle aurait été plus élevée si les normes IAS-32 et 39 sur les instruments financiers avaient été plus fréquemment appliquées dès 2004.

Cette augmentation provient :

- de la baisse de trésorerie liée à la non-reconnaissance des actions propres comme actifs et au reclassement de valeurs mobilières de placement insuffisamment liquides ;
- des engagements de rachats d'actions auprès

des minoritaires, comptabilisés en dettes (seuls quelques grands groupes sont concernés mais pour des montants très significatifs) ;

- des créances titrisées réintégrées en dettes et plus généralement des créances mobilisées lorsqu'il n'y a pas transfert en substance du risque ;

- de la comptabilisation en dettes des contrats de location-financement (la majorité des grands groupes faisaient déjà ce retraitement en normes françaises) et de titres hybrides (fonds non remboursables assimilés à des dettes...). Le résultat net s'accroît de 60 %, essentiellement dans les grands groupes. Cette hausse concerne les trois quarts des entreprises. Elle est supérieure à 20 % dans 38 % des cas. L'amortissement de l'écart d'acquisition (Goodwill) est supprimé et les écarts font l'objet d'une surveillance renforcée pouvant amener à constater des dépréciations.

Optionnelle, l'estimation à leur juste valeur* des immobilisations corporelles est encore peu utilisée. Le passage aux normes IFRS laissait envisager une hausse importante des immobilisations corporelles, une option permettant de réévaluer les immobilisations. En pratique, mis à part le cas des immeubles de placement, la plupart des groupes n'y ont pas eu recours en raison de sa complexité et de ses effets sur le résultat (hausse des amortissements, exposition au retournement des marchés).

Les titres financiers sont réévalués au bilan, leur évaluation à leur juste valeur y étant le plus souvent obligatoire. Les groupes ont essentiellement recours à la « juste valeur par capitaux propres » et non à la « juste valeur par résultat », cela afin d'éviter une volatilité des résultats au gré des fluctuations des marchés financiers. ■

Définitions

Normes IFRS : normes comptables internationales élaborées par l'IASB. Les normes nationales continuent de s'appliquer en France, mais le CNC a engagé un processus de convergence.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale.

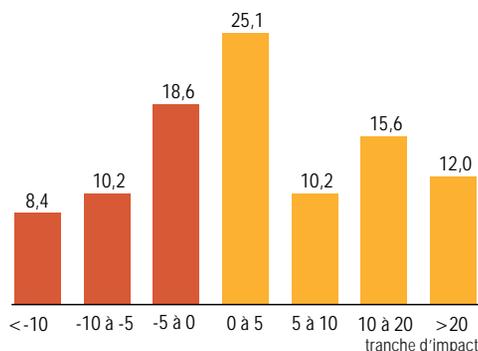
Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- S. Marchal, M. Boukari et J-L. Cayssials, « L'impact des IFRS sur les données comptables des groupes français cotés », *Bulletin de la Banque de France*, n° 163, juillet 2007.
- www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu163_1.pdf
- Site de l'IASB : www.iasb.org

L'impact des normes IFRS dans les groupes cotés 6.5

1. Capitaux propres en 2004

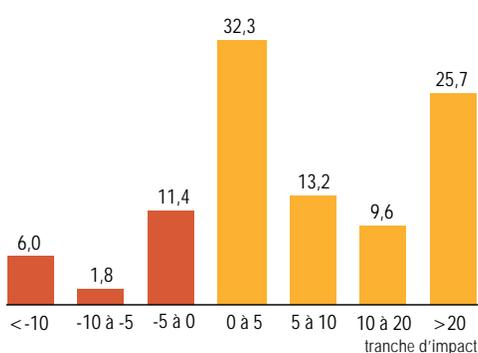
%



Source : Banque de France – base « bilans de groupes ».

2. Endettement financier net en 2004

%

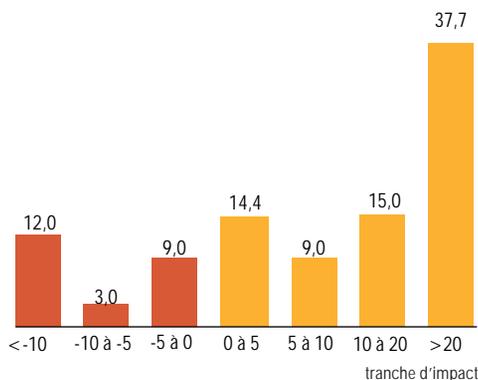


Note : endettement financier net = dettes financières à long et court termes - trésorerie (à l'actif).

Source : Banque de France - base « bilans de groupes ».

3. Résultat net consolidé en 2004

%



Source : Banque de France – base « bilans de groupes ».

4. Impact sur les capitaux propres en 2004

Montants (millions d'euros)	Normes françaises	Normes IFRS	Écart (%)
167 groupes de l'industrie	181 677	181 792	0,1
CA < 150 M€	2 387	2 559	7,2
CA : de 150 M€ à 1,5 G€	14 051	14 281	1,6
CA > 1,5 G€	165 239	164 952	- 0,2

Source : Banque de France – base « bilans de groupes ».

5. Impact sur l'endettement financier net en 2004

Montants (millions d'euros)	Normes françaises	Normes IFRS	Écart (%)
167 groupes de l'industrie	95 560	113 457	18,7
CA < 150 M€	702	837	19,2
CA : de 150 M€ à 1,5 G€	5 617	6 161	9,7
CA > 1,5 G€	89 241	106 459	19,3

Source : Banque de France – base « bilans de groupes ».

6. Impact sur le résultat net consolidé en 2004

Montants (millions d'euros)	Normes françaises	Normes IFRS	Écart (%)
167 groupes de l'industrie	14 144	22 433	58,6
CA < 150 M€	110	125	13,7
CA : de 150 M€ à 1,5 G€	2 005	2 350	17,2
CA > 1,5 G€	12 029	19 957	65,9

Source : Banque de France – base « bilans de groupes ».